

**Arrêté portant modification de la désignation
des représentants du personnel au CST
du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1, L.251-5 à L.251-8

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2022-33 du comité syndical en date du 22 juin 2022 fixant à quatre le nombre des représentants titulaires pour chaque collège (personnel et collectivité) et à quatre le nombre de représentants suppléants pour chaque collège (personnel et collectivité) ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales des élections professionnelles du 8 décembre 2022

Considérant le départ de Géry MOUTIER en qualité de Directrice général au 31 août 2025,

Considérant l'arrivée de Gilles GUILLEUX en qualité de Directeur général à compter du 1^{er} septembre 2025,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2025-067.

Article 2 : Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein de du Comité Social Territorial placé auprès du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon :

Représentants Titulaires

Patrick ODIARD (*Président*)

Gilles GUILLEUX (*Directeur général*)

Laetitia ROSINSKI (*Directrice Ressources Humaines*)

Axelle GLAPA (*Directrice Finance Juridique et Patrimoine*)

Représentants Suppléants

Ludovic VERNU (*Directeur des Etudes de Musique*)

Richard MARION (*Vice-président*)

Marie-Pierre THEVOUX (*Responsable Médiathèque*)



Article 3 : Sont désignés en tant que représentants du personnel, pour siéger au sein du Comité Social Territorial placé auprès de la du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon :

Représentants Titulaires

Raphaële BISTON (CGT – SAMPL)

Christine BOSC (SAPC - UNSA – SNEA)

Didier REYMOND (SAPC - UNSA – SNEA)

Catherine MARRUEDO-VERNAY (SAPC - UNSA – SNEA)

Représentants Suppléants

Laure ZEHMANN-LAVIGNOLLE (CGT – SAMPL)

Alain PENET (SAPC - UNSA – SNEA)

Julien CHIEZE (SAPC - UNSA – SNEA)

Jean-Luc RIMEY-MEILLE (SAPC - UNSA – SNEA)

Article 4 : Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture du Rhône et publié par voie de mise en ligne sur le site Internet du Conservatoire

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Lyon, le 10 septembre 2025


Le Président
Patrick ODIARD